LYCÉE FRANCO-ALLEMAND BUC
DEUTSCH-FRANZÖSISCHES GYMNASIUM BUC

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

Madame Marie-Alix MORLET, Proviseure
aux
parents intéressés par une entrée en 2nde section française

ADMISSION EN CLASSE DE SECONDE SECTION FRANCAISE SESSION 2024

https://lfabuc.fr/admission/

Vous envisagez d'inscrire votre enfant en classe de 2nde franco-allemande section française au Lycée Franco-Allemand de Buc.

La finalité d'une scolarité au Lycée-Collège Franco-Allemand est l'obtention du Baccalauréat Franco-Allemand, diplôme reconnu de plein droit et offrant toutes les possibilités de poursuite d'études en France comme en Allemagne. Ce diplôme est régi par la Convention de Schwerin :
http://www.education.gouv.fr/cid21002/le-baccalaureat-franco-allemand.html

- **SECONDE SCIENTIFIQUE Spécialité Mathématiques Physique (SMP)**
- **SECONDE SCIENTIFIQUE Spécialité Biologie Chimie (SBC)**
- **SECONDE LITTERAIRE**
- **SECONDE ECONOMIQUE ET SOCIALE**

Les classes de **Seconde Scientifique**, de **Seconde Littéraire** et de **Seconde Economique et Sociale** s'adressent aux élèves de troisième, motivés, intéressés par la langue et la culture allemandes dotés d'une grande capacité d'adaptation et de travail.
Le niveau d'allemand demandé est élevé : un séjour prolongé en Allemagne ou une réelle exposition à la langue est conseillé avant de passer l'examen.
Contrairement aux établissements habituels, les classes du Lycée Franco-Allemand ont chacune leur profil dès la classe de seconde : les élèves sont donc inscrits en seconde SMP, SBC, L ou ES. Les objectifs et programmes pédagogiques propres au Lycée Franco-Allemand visent au développement de l'intégration biculturelle et à l'acquisition du bilinguisme. Vous pouvez compléter votre information en consultant le site Internet du lycée : http://www.lfa-buc.fr/

L'admission en classe de seconde scientifique, littéraire ou économique et sociale est **conditionnée par la réussite d'un examen d'entrée**. Compte tenu de la scolarité spécifique du collège franco-allemand et afin de leur permettre d'atteindre en fin d'année le même niveau que leurs camarades ayant intégré l'établissement en sixième, les élèves admis en seconde bénéficient, durant toute l'année, d'un horaire particulier en allemand, à raison de de 7 heures. Ils suivent par ailleurs l'horaire normal de la filière franco-allemande, scientifique, littéraire ou économique et sociale, dans les autres disciplines. Les élèves admis en seconde scientifique bénéficient, en outre, d'une remise à niveau obligatoire en sciences physiques **durant la semaine précédant la rentrée scolaire de septembre.**

Seuls les élèves scolarisés en 3ème en 2023-2024 peuvent s'inscrire à cet examen.
Les épreuves se passent obligatoirement au LFA, à Buc, et uniquement aux dates indiquées.

Lycée Franco-Allemand
Deutsch-Französisches Gymnasium
7, rue Collin-Mamet 78530 Buc
Téléphone :+33 1 39 0 714 20 mail : Lfa-buc@ac-versailles.fr

LYCÉE FRANCO-ALLEMAND BUC
DEUTSCH-FRANZÖSISCHES GYMNASIUM BUC

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

Examen d'entrée en seconde section française - modalités d'inscription

Pour candidater à l'entrée au LFA, la démarche se fait uniquement sur le site internet du LFA du **24 janvier au 27 mars 2024 16h00,** délai de rigueur, aucun retard ne sera accepté. Les pièces suivantes sont impérativement à charger sur le serveur des admissions (https://lfabuc.fr/admission/) pour que le dossier soit définitivement validé par le LFA et que le lycée organise les tests d'entrée.

- L'acceptation du règlement des examens d'entrée doit être validée en ligne
- Une photocopie de la pièce d'identité (OBLIGATOIRE)
- Une lettre de motivation
- Une photocopie du livret de famille
- Une photocopie des trois bulletins de 5ème, 4ème et de celui du 1er trimestre de 3ème

L'étude du dossier ne sera réalisée qu'à réception de tous les documents demandés et des frais de dossier : 25 € (ou 40 € pour 2 dossiers d'une même famille, ou 50 € pour 3 dossiers d'une même famille, nous contacter en cas de difficultés financières). Merci de procéder au règlement par virement bancaire.

Sur le virement, il convient de préciser le NOM, prénom, niveau et n° de candidature.

Dès que le dossier est complet, un accusé de réception sera adressé par mail aux familles. Les parents sont invités à prendre contact avec le LFA si aucun accusé de réception n'est transmis par le secrétariat de l'établissement.

La sélection des candidats est soumise à la réussite à un examen d'entrée qui se déroule sur site au LFA. En cas de force majeure, si celui-ci ne peut être organisé au LFA en présentiel, les nouvelles modalités de sélection seront présentées aux familles. Ces modifications d'organisation ne peuvent donner lieu à un quelconque remboursement. *(Texte approuvé au CA du 15/11/2023)*

- Une convocation aux examens d'entrée vous sera envoyée à partir du **1er avril par mail.**

Vous pouvez suivre l'état d'avancement de la procédure sur le site « admission ».
La famille est invitée à déposer le bulletin du 2nde trimestre dès réception en se rendant sur le site « admission ».

Lycée Franco-Allemand
Deutsch-Französisches Gymnasium
7, rue Collin-Mamet 78530 Buc
Téléphone :+33 1 39 0 714 20 mail : Lfa-buc@ac-versailles.fr

Les épreuves seront les suivantes (sous réserve de modification) :

Mardi 23 avril 2024	Mercredi 24 avril 2024
Une épreuve orale d'allemand de 20 mm* ***La nature de l'épreuve orale est liée au choix de la filière demandée (SMP-SBC-L-ES)***	**Matin :** Une épreuve écrite d'allemand de 2h Une épreuve écrite de mathématiques de 2h **Après-midi :** Une épreuve écrite de français de 2 h

L'épreuve d'allemand langue du partenaire comprend deux parties, une partie écrite et une partie orale, et porte sur des thèmes issus du programme de collège.
L'épreuve écrite se compose de deux parties : compréhension de l'écrit et expression écrite.
Durée : 120 minutes.
Niveau attendu : B1.
L'épreuve orale s'appuie sur un document proposé par l'examinateur : première partie : présentation à l'oral en continu, deuxième partie : entretien avec le jury.
Temps de préparation : 10 minutes
Temps de passage : 10 minutes
Niveau attendu : B1

L'épreuve écrite de mathématiques comprend différents exercices de type brevet.
L'épreuve écrite de français comprend différents exercices de type brevet.
L'épreuve orale d'allemand comporte une étude d'un document (texte ou document iconographique) et une interaction avec les enseignants

Information concernant les données personnelles collectées :
Ces données à caractère personnel sont collectées de façon réglementaire dans le cadre des missions de service public du lycée. Elles seront utilisées pour renseigner et compléter la « Base de données élèves » et archivées dans le dossier scolaire de l'élève, uniquement consultable par les personnels administratifs et pédagogiques de l'établissement. Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous pouvez exercer votre droit d'accès ou de rectification en adressant un courrier au chef d'établissement, responsable des traitements, à l'adresse suivante : lfa-buc@ac-versailles.fr. Suite à votre demande vous pourrez contacter le DPO académique à l'adresse suivante : dpd@ac-versailles.fr ou par voie postale au 3 boulevard de Lesseps 78017 Versailles. Si après avoir formulé une demande, vous estimiez ne pas avoir obtenu de réponse suffisante ; vous pouvez contacter la CNIL par voie postale à l'adresse suivante : CNIL 3 place de Fontenoy –TSA 80715- 75334 PARIS CEDEX 07

Lycée Franco-Allemand Buc
Deutsch-Französisches Gymnasium Buc

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

Information concernant les données des familles (renseignées ci-dessus) :

Conformément aux dispositions de l'article 371-1 du code civil, l'autorité parentale est en principe exercée conjointement par les 2 responsables légaux, quelle que soit leur situation (mariés ou non, séparés, divorcés…). Les écoles et établissement scolaire doivent pouvoir entretenir avec les deux parents les relations nécessaires au suivi de la scolarité de leurs enfants. Lorsque l'autorité parentale a été confiée à un tiers par le juge aux affaires familiales, celui-ci dispose de même droit et devoir dans les rapports à l'institution scolaire.

En conséquence, **la fiche de renseignements demandés aux familles en début d'année mentionnera les coordonnées des deux parents (sauf cas particulier signalé à l'établissement).** Lorsque deux adresses sont indiquées, les informations communiquées par courrier le sont aux deux adresses.

En cas de changement d'adresse ou de numéro de téléphone en cours de l'année scolaire, les familles se doivent d'en informer l'établissement le plus rapidement possible afin de pouvoir être contactées si besoin.

En cas de déménagement, une copie d'un justificatif officiel (facture EDF, téléphone ou quittance de loyer) sera demandée.

Lycée Franco-Allemand
Deutsch-Französisches Gymnasium
7, rue Collin-Mamet 78530 Buc
Téléphone :+33 1 39 0 714 20 mail : Lfa-buc@ac-versailles.fr